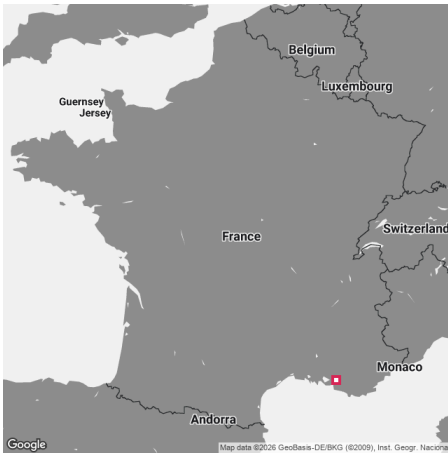


Mission d'appui sur les objectifs d'insertion dans le cadre de la GUSP sur le territoire d'Aix-Marseille-Provence

ANRU



Enjeux de la mission

Réalisation d'un guide dans le cadre d'une mission d'appui de l'ANRU qui vise à accompagner la Métropole et ses partenaires dans une stratégie de mise en oeuvre de l'insertion dans le cadre de la Gestion urbaine de proximité.

En revenant sur les fondamentaux de mise en oeuvre de l'insertion, il propose un cadre harmonisé de pilotage, de mise en oeuvre et de suivi des marchés d'insertion dans le cadre des projets de gestion de renouvellement urbain du territoire métropolitain.

Il propose également aux maîtres d'ouvrage et porteurs de projet des hypothèses concernant les modalités de déclinaison des objectifs quantitatifs et qualitatifs d'insertion en matière de gestion, applicables localement par grandes familles de marchés.

Contenu de la mission

- Elaborer un diagnostic de la stratégie de mise en oeuvre de l'insertion sur le territoire de la métropole Aix Marseille Provence.
- Organiser des séminaires autour des objectifs d'heures dans les marchés de gestion.
- Réaliser un guide synthétique de la démarche.

Type de mission: Accompagnement social

Maître d'ouvrage: ANRU

Coût du projet :

directeur de mission : Valérie Embize et Lucie Mélas

Année: 2020 - 2021

Equipe: Perspectives Urbaines et Sociales et Résonance urbaine

Programme:

Acteurs: ANRU, DDT, AMP, Structures SIAE, Bailleurs

Consultants mobilisés: Valérie Embize

Montant de la mission: 18 100 €

Composantes de la mission:

- Conseil stratégique
- Etudes urbaines
- Animation partenariale
- Planification
- Outils de gestion
- Coordination inter chantiers
- Ingénierie financière
- Gestion urbaine de proximité
- Insertion par l'activité économique
- Cohésion sociale
- Concertation
- Capitalisation

FICHE N°1 - CADRE NATIONAL ET CONTRACTUALISATION LOCALE DES OBJECTIFS D'INSERTION DANS LE CADRE DU NPMRU

LA CHARTRE NATIONALE D'INSERTION cadre pour l'insertion des maîtres d'ouvrage bénéficiaires de concours financiers de l'Agence des obligations en termes d'insertion professionnelle des habitants. En lien avec la structure désignée pour la mise en oeuvre et le suivi des objectifs, sous le pilotage du porteur de projet (Métropole d'Aix Marseille Provence) et du délégué territorial de l'ANRU, l'ensemble des maîtres d'ouvrage doivent s'engager à l'insertion professionnelle des habitants des ZPUs.

- au moins 5% des heures travaillées dans le cadre des opérations d'aménagement liées au projet incluant l'ingénierie liée aux opérations.
- au moins 10% des heures travaillées dans le cadre des marchés de Gestion urbaine de proximité (GUP).
- une partie des embauches liées à l'opération, aux actions d'accompagnement du projet de renouvellement urbain et au fonctionnement des équipements.
- Des objectifs qualitatifs transversaux aux différents objectifs.

La déclinaison des objectifs cadres par la Charte nationale est contractualisée au sein de l'article 8.2 de la Convention plurimunicipale de renouvellement urbain (CPR) ou d'un contrat de projet, dans une charte locale dédiée.

L'ARTICLE 8.2 DE LA CONVENTION PLURIMUNICIPALE DE RENOUVELLEMENT URBAIN

L'article 8.2 de la convention plurimunicipale de renouvellement urbain permet de fixer de manière contraignante les objectifs et les instances de pilotage pour la mise en oeuvre de l'ensemble des objectifs d'insertion.

Sous l'organisation territoriale déléguée, le périmètre des opérations de renouvellement urbain, les objectifs ainsi que la désignation des instances en charge du pilotage, de la mise en oeuvre et du suivi peuvent être inscrits dans la convention cadre couvrant l'ensemble de la Métropole ainsi que dans les conventions plurimunicipales relatives à chaque projet. Pour les objectifs relatifs à la gestion urbaine de proximité, comme pour les objectifs relatifs à la reconstruction de l'offre de services portant sur le pilotage et de suivi global au niveau intercommunal mais l'appui sur le niveau local, à l'échelle du conseil territorial et de la ville peut être privilégié et acté de manière transparente.

Compte-tenu du fait qu'il n'est pas toujours possible de définir en amont des projets de renouvellement urbain et à une échelle intercommunale les objectifs, particulièrement sur les actions de gestion urbaine de proximité, ainsi que l'organisation intercommunale à mettre en place pour la coordination des objectifs à cette échelle, l'organisation ainsi que la méthodologie applicables pour la mise en oeuvre des objectifs pourront, dans une logique d'harmonisation et de construction d'une gouvernance adaptée, évoluer au fil du projet urbain et être actées par avenant aux conventions.

LES OBLIGATIONS VISA-VIS DE L'ANRU

- La mise en place d'instances de pilotage et opérationnelles concernant la GUP et l'insertion à l'échelle intercommunale.
- La désignation par l'ANRU d'une structure opérationnelle pilote unique de l'insertion à l'échelle intercommunale permettant suivi et évaluation (et/ou en lien direct avec les structures désignées à l'échelle des projets).
- La définition sous l'égide de l'instance de pilotage intercommunale, incluant les maîtres d'ouvrage, et en lien avec les instances et structures désignées à l'échelle de chaque projet, de la méthodologie de réalisation des objectifs d'insertion dans le cadre de la gestion urbaine de proximité en lien avec la définition et la mise en oeuvre du projet de gestion.
- L'inscription de la méthodologie de mise en oeuvre et des modalités de suivi à l'échelle intercommunale dans la convention cadre ainsi que dans les conventions projets, si nécessaire lors d'un avenant.

NIVEAU DE PROXIMITE	Forme institutionnelle	Responsabilités / missions
LES INTERCOMMUNALES (Métropole Aix-Marseille-Provence, DDT, SIAE, Bailleurs)	Comité de pilotage de la GUP et de l'insertion professionnelle des habitants	Le Comité de pilotage de la GUP et de l'insertion professionnelle des habitants a pour mission de définir les orientations stratégiques de la GUP et de l'insertion professionnelle des habitants, de valider les objectifs et les instances de pilotage, de suivre et d'évaluer la mise en oeuvre de la GUP et de l'insertion professionnelle des habitants.
LES COMMUNES (Métropole Aix-Marseille-Provence, DDT, SIAE, Bailleurs)	Comité de pilotage de la GUP et de l'insertion professionnelle des habitants	Le Comité de pilotage de la GUP et de l'insertion professionnelle des habitants a pour mission de définir les orientations stratégiques de la GUP et de l'insertion professionnelle des habitants, de valider les objectifs et les instances de pilotage, de suivre et d'évaluer la mise en oeuvre de la GUP et de l'insertion professionnelle des habitants.
LES MAÎTRES D'OUVRAGE (Métropole Aix-Marseille-Provence, DDT, SIAE, Bailleurs)	Comité de pilotage de la GUP et de l'insertion professionnelle des habitants	Le Comité de pilotage de la GUP et de l'insertion professionnelle des habitants a pour mission de définir les orientations stratégiques de la GUP et de l'insertion professionnelle des habitants, de valider les objectifs et les instances de pilotage, de suivre et d'évaluer la mise en oeuvre de la GUP et de l'insertion professionnelle des habitants.

